

Mme Fatou Bensouda **Procureur de la Cour pénale internationale**

Discours à l'occasion de la cérémonie officielle d'ouverture de la formation des magistrats de la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine

Seul le texte prononcé fait foi

Bangui, RCA

Date: 21 mars 2018 | Horaire: 8h30



Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le représentant du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en RCA,

Madame l'Ambassadrice de l'Union Européenne en RCA,

Monsieur le Procureur de la Cour pénale spéciale,

Mesdames et Messieurs les Magistrats et représentants du corps judiciaire,

Mesdames et Messieurs les Formateurs,

Distingués invités, en vos rangs, grades et qualités respectifs,

C'est un honneur pour moi d'avoir été conviée à l'ouverture de la toute première formation à Bangui à l'intention des magistrats de la Cour pénale spéciale.



Cette Cour est dotée d'un mandat complémentaire à celle de la Cour pénale internationale. Je suis d'autant plus ravie de cette rencontre que, forts de nos efforts communs avec les juridictions ordinaires centrafricaines, nous allons résolument poursuivre nos actions contre l'impunité des crimes graves commis en Centrafrique.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Votre engagement pour rendre cette Cour opérationnelle, et votre désir de bâtir un système judiciaire doté de professionnels compétents, nous ont tous mobilisés.

Je voudrais vous féliciter pour votre leadership et votre vision pour une justice forte. Vous l'avez dit, il nous faut établir la vérité et rendre justice aux victimes des crimes atroces car il s'agit d'une demande du Peuple centrafricain.

Je suis venue en terre centrafricaine, ici, à Bangui, pour réitérer au peuple centrafricain, à toutes les victimes centrafricaines, et aux communautés affectées que nous sommes avec eux pour que justice leur soit rendue.

Mon Bureau a intensifié ses enquêtes pour que les auteurs des crimes les plus graves soient traduits en justice.



Nous travaillons de façon complémentaire avec les autorités centrafricaines pour que les souffrances subies soient reconnues par la justice et que des réparations adéquates soient ordonnées. Certes, cela prendra du temps, mais nous sommes déterminés à tout faire pour que cette justice soit rendue dès que possible.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

La formation des magistrats qui commence aujourd'hui est une réponse à l'appel le Président de la République nous a adressé.

Je suis consciente des défis auxquels la Cour pénale spéciale fait face pour sa mise en fonction effective.

Je peux vous confirmer que mon Bureau apportera sa contribution, de concert avec d'autres partenaires, en partageant son expérience et son expertise avec cette nouvelle Cour.

Je voudrais ici saluer les contributions essentielles de la MINUSCA et de l'Ecole Nationale de la Magistrature française dans nos initiatives communes visant à accompagner la Cour pénale spéciale.

En étroite collaboration avec mon Bureau, elles font un excellent travail d'appui technique et de formation au soutien de cette Cour, et je me félicite de la qualité de cette coopération.



Nous allons participer aujourd'hui à la formation des acteurs de cette Cour, mais nous comptons aller encore plus loin. J'estime que le partage d'informations, d'expertises et d'expériences est fondamental pour faire avancer les enquêtes et les poursuites de la Cour pénale spéciale. C'est pourquoi, je veux réitérer la disponibilité de mon bureau à travailler avec la Cour spéciale sur cette question.

Excellence, Monsieur le Premier Ministre, honorables invités,

Je voudrais remercier tous les partenaires techniques et financiers qui ont rendu possible cette activité. En particulier, je voudrais remercier l'Union Européenne pour son soutien continu aux activités de la Cour et sa contribution généreuse au financement de cette formation, et également le Programme des Nations Unies pour le Développement.

Je souhaite également saluer l'efficacité de la collaboration entre le Garde des Sceaux, le Procureur spécial et mon Bureau : c'est grâce à leur excellent travail que cette formation est devenue réalité.

A mon frère Muntazini, je voudrais vous dire que nous avons salué votre nomination comme Procureur de la Cour pénale spéciale. Votre engagement en faveur de la lutte contre les crimes graves est connu.



Vous avez été le point focal militaire de la coopération entre la Cour pénale internationale et votre pays d'origine, la République Démocratique du Congo.

Vous aviez assumé cette charge avec efficacité. Aujourd'hui, je vous souhaite ainsi qu'à tous les membres de la Cour pénale spéciale, beaucoup de succès dans votre mission.

Cette formation s'inscrit dans une série d'initiatives conjointes en matière de renforcement des capacités. Le partage d'expériences et de meilleures pratiques nous permettra d'œuvrer, ensemble, à rendre justice aux milliers de victimes de ce pays.

Nous le savons, la mise en fonction d'une nouvelle institution judiciaire pose toujours des défis; mais ils ne sont pas insurmontables.

Nous devons mutualiser nos efforts et trouver des mécanismes de coopération performants.

Nous devons aussi continuer à développer des initiatives telles que cette formation pour placer les acteurs judiciaires dans les meilleures conditions possibles. Il est crucial qu'ils puissent bénéficier d'une formation continue et de sessions de perfectionnement en droit pénal international qui est une matière complexe.



Aux magistrats et autres collègues du corps judiciaire présents aujourd'hui, je voudrais vous dire que nous sommes venus pour échanger avec vous durant cette formation. Nous sommes là pour partager notre expérience et nous sommes convaincus de rentrer à La Haye renforcés par votre expertise.

Je vous invite alors à tirer le meilleur profit des différentes sessions.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

La Cour pénale internationale, dans le cadre de son mandat complémentaire, est activement engagée aux côtés de la justice nationale centrafricaine depuis le mois de mai 2007.

Suites aux enquêtes approfondies et minutieuses concernant les violences inimaginables relevant du Statut de Rome commises dans le cadre du conflit en République centrafricaine en 2002 et 2003, la Cour pénale internationale a jugé et condamné M. Jean-Pierre Bemba Gombo. Il a été déclaré coupable de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité portant sur des viols, des meurtres et des pillages dont le peuple centrafricain a souffert. Nous avons demandé qu'une lourde peine lui soit infligée compte tenu de la gravité des crimes. Il a été condamné à une peine de 18 ans d'emprisonnement.



Il s'agit d'un acte fort pour attester de notre détermination aux côtés des victimes de la République centrafricaine.

Depuis 2014, mon Bureau poursuit ses enquêtes sur les crimes qui ont été commis depuis août 2012 dans votre pays. Je l'ai dit, ces enquêtes ont été intensifiées. Je suis consciente de la demande pressante des victimes pour que justice leur soit rendue.

Je veux les rassurer : nous y travaillons avec méthode et rigueur parce que nous sommes convaincus que la vérité ne sera établie qu'à ces conditions.

Mon Bureau, la Cour pénale spéciale et le système judiciaire centrafricain travailleront de concert, dans le respect de nos mandats respectifs et indépendants, afin de répondre aux attentes de la population centrafricaine et la communauté internationale. C'est dans cet esprit de poursuite d'une collaboration efficace qu'une lettre d'intention sera signée aujourd'hui entre mon Bureau et la Cour pénale spéciale.

Il s'agit d'un dispositif qui viendra renforcer l'excellente coopération que nous avons avec les autorités nationales et ce, en vertu de l'accord conclu en 2007 et renouvelé en 2014.

Nos rapports avec la Cour pénale spéciale seront constants et mutuels. C'est notre ambition commune. C'est pourquoi je me



réjouis de la tenue d'une cérémonie officielle de signature à laquelle j'aurai le plaisir de participer.

Excellence Monsieur le Premier Ministre, la complémentarité et la coopération sont des éléments centraux du dispositif de lutte contre l'impunité prévu par le Statut de Rome afin de protéger les générations présentes et futures contre les fléaux de la guerre et de la criminalité. Nous partageons une même vision sur ce point.

Notre participation à cette formation s'inspire de cette conviction qui est traduite par l'objectif stratégique n°9 tel que défini dans le <u>Plan stratégique de mon Bureau</u>.

Cet objectif consiste à développer et mettre en œuvre une stratégie coordonnée avec des partenaires pour la conduite d'enquêtes et de poursuites.

Il s'agit donc de coordonner les actions avec d'autres acteurs, notamment au plan national, pour éviter une duplication du travail et ainsi optimiser les avantages et les résultats des initiatives adoptées.

Nous devons renforcer nos efforts pour aller plus loin et nous assurer qu'aucun espace d'impunité ne résulte du manque de coordination entre juridictions.



L'établissement d'un système de partage systématique et centralisé d'expériences permettra l'élaboration de normes internationalement admises en matière de techniques opérationnelles et d'expertises.

Nous devons aussi accroître nos efforts pour arriver à la mise en place d'une base de données commune et libre d'accès pour les autorités nationales compétentes. Nous devons également faciliter les échanges d'informations, tels qu'appropriés, pour que des enquêtes et des poursuites véritables soient menées.

Il s'agira enfin de renforcer les capacités d'action des tiers. L'objectif final est d'arriver à la création d'une plateforme de formation et d'assistance technique disponible dans le monde entier afin d'appuyer les initiatives de renforcement des capacités nationales.

Ce sont des initiatives ambitieuses et exigeantes pour lesquelles nous devons continuer à travailler ensemble. Les victimes des crimes les plus graves attendent de nous tous que justice leur soit rendue. Ensemble, nous y parviendrons.

J'espère que les participants à la formation nous proposeront des recommandations utiles sur ces questions.

Je vous remercie de votre attention.